



Assemblée générale

Cinquante-septième session

50^e séance plénière

Jeudi 14 novembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

*En l'absence du Président, M. Hussein (Éthiopie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 38 de l'ordre du jour (suite)

La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapports du Secrétaire général (A/57/384,
A/57/584)

Note du Secrétaire général (A/57/336)

Projet de résolution (A/57/L.20)

M. Stagno (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de parler en ma qualité de Président par intérim du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de la présentation du rapport dont nous sommes saisis.

L'histoire récente de l'Amérique centrale est une excellente illustration de l'opportunité et de la vigueur des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Il y a 20 ans, lorsque l'Assemblée générale a examiné pour la première fois cette question, notre région était plongée dans une profonde crise politique, économique et militaire. Certains pays étaient en proie à des luttes intestines. Les grandes

puissances rivalisaient pour prendre le contrôle de la région. Divers groupes armés tentaient de prendre le pouvoir. Il y avait des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées et d'innombrables violations des droits de l'homme. Le trafic illicite d'armes mettait en danger la région tout entière.

À l'époque, la communauté internationale cherchait surtout à arrêter les conflits armés. Vingt ans après, la situation ne pourrait pas être plus différente. La région est actuellement en paix. La démocratie s'est consolidée. L'année dernière seulement, des élections libres ont eu lieu au Honduras, au Nicaragua et au Costa Rica. Tous nos pays ont connu de profonds bouleversements politiques et ont entrepris des changements économiques et sociaux en vue de promouvoir le développement économique et d'édifier des sociétés plus démocratiques, plus justes et plus équitables. Les droits fondamentaux sont pleinement respectés.

On trouve aujourd'hui dans chacun de nos pays un défenseur des droits de l'homme. Cette amélioration radicale découle principalement de la ferme volonté de nos peuples et de nos gouvernements d'assurer la paix, la démocratie et le respect de la dignité humaine.

Les progrès obtenus auraient été impossibles sans l'appui politique et économique continu de la communauté internationale en général et de cette Organisation en particulier. Au cours des deux dernières années, tous les indicateurs du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



développement humain – espérance de vie, taux d’alphabétisation, niveau d’instruction et produit intérieur brut par habitant – se sont nettement améliorés. À l’heure actuelle, nos gouvernements sont décidés à continuer de faire progresser ces indicateurs grâce à la mise en oeuvre de programmes sociaux visant à éliminer la pauvreté et le chômage, à améliorer la sécurité publique, à renforcer le pouvoir judiciaire, à consolider l’administration publique et à lutter contre la corruption. Nos gouvernements s’efforcent notamment de combattre la délinquance et la criminalité transnationale organisée qui, au cours des dernières années, ont menacé la sécurité de nos citoyens.

Au cours des deux dernières décennies, notre région a connu des périodes de croissance économique mais l’an dernier, l’activité s’est ralentie en raison d’une conjoncture économique internationale défavorable et de la chute des exportations. Malheureusement, nos économies continuent d’être extrêmement sensibles aux fluctuations des marchés mondiaux. C’est pour cette raison, et aussi pour assurer un développement économique durable dans la région, que nos pays négocient une série d’accords commerciaux avec leurs homologues en dehors de la région. De même, ils s’efforcent d’adapter, de renforcer et de consolider le processus d’intégration de l’Amérique centrale, en particulier dans les secteurs économique, social, culturel et touristique.

Nos gouvernements se sont engagés à combattre la circulation et le trafic d’armes légères. Une rencontre régionale a eu lieu récemment à San José (Costa Rica) pour coordonner l’application du Programme d’action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À l’issue de cette rencontre, un plan a été adopté pour l’application, aux plans national et régional, de ce Programme d’action.

Dans le domaine de l’environnement, nos pays s’efforcent de consolider le Couloir biologique. Le Couloir consiste en un système de zones naturelles sous administration spéciale, de zones à usage multiple et de zones liées entre elles. Son objectif est de protéger la biodiversité et de contribuer à la qualité de vie des habitants.

Malheureusement, l’Amérique centrale est très vulnérable aux catastrophes naturelles. Ces dernières années, nous avons été victimes de cyclones

dévastateurs – Mitch, Keith et Michelle –, de tremblements de terre en El Salvador en janvier 2001 et d’une sécheresse qui a sévi dans toute la région. Ces catastrophes naturelles ont fait beaucoup de morts et des dégâts matériels considérables. Face à ces catastrophes, nos gouvernements ont adopté une série de mesures pour réduire les risques et minimiser les effets des catastrophes naturelles, notamment le Cadre stratégique visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes en Amérique centrale, et la proclamation de la période 2000-2004 Quinquennat pour la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et pour l’atténuation de leurs effets en Amérique centrale.

Il ne fait pas de doute que la situation en Amérique centrale s’est sensiblement améliorée au cours des 20 dernières années, mais le processus n’est pas encore achevé. Nous devons à présent consolider les acquis obtenus et continuer de faire des progrès dans la mise en place de sociétés qui soient plus justes, plus démocratiques et plus pacifiques. Nous sommes convaincus que dans cette nouvelle voie, nous pourrions continuer de compter sur l’appui de la communauté internationale et de l’Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais évoquer le projet de résolution sur la question, publié aujourd’hui sous la cote A/57/L.20. En tant que principal auteur, ma délégation se félicite d’avance de toute suggestion visant à améliorer le texte et invite toutes les autres délégations à s’associer aux auteurs. En cas de nécessité, nous demanderons la publication d’une version révisée.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique a des liens historiques, culturels et géographiques avec les pays d’Amérique centrale et accorde une priorité majeure à ses relations bilatérales avec chacun d’entre eux ainsi qu’avec la région dans son ensemble. Le Gouvernement mexicain a toujours soutenu les gouvernements et les peuples d’Amérique centrale dans leurs efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale, à renforcer leurs institutions démocratiques et à faciliter le développement social et économique après les conflits. Cet appui est illustré par un grand nombre d’activités concrètes réalisées aux plans bilatéral et régional dans les domaines politique, scientifique et technique, culturel, éducatif et économique ainsi que dans celui de l’aide humanitaire d’urgence.

S'agissant de la coopération régionale, ma délégation voudrait mentionner le cinquième Sommet du Mécanisme de dialogue et de coordination de Tuxtla, tenu en juin de cette année à Mérida. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique centrale et du Mexique ont adopté la Déclaration de Mérida, dont l'objectif principal est de créer une Communauté méso-américaine en tant que moyen d'atteindre un niveau accru de bien-être et de développement durable dans la région dans un cadre de démocratie, de respect des droits de l'homme et de paix permanente. Les dirigeants ont notamment exprimé leur appui au Plan Puebla-Panama, une proposition mexicaine visant à promouvoir le développement économique, avec une vision régionale durable pour le renforcement des liens de communications en Amérique centrale, en particulier dans la région Sud de mon pays. De même, le Mexique participe activement aux efforts régionaux visant à créer le Couloir biologique méso-américain.

Les conflits armés en Amérique centrale sont maintenant terminés, mais un effort soutenu demeure nécessaire de la part des gouvernements et des peuples d'Amérique centrale, avec l'appui de la communauté internationale, afin de répondre pleinement aux engagements pris dans le cadre des accords de paix et de s'attaquer efficacement aux causes profondes de ces conflits. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a joué et doit continuer de jouer un rôle vital.

Nous avons étudié attentivement le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale (A/57/384) et ses rapports spécifiques sur le Guatemala (A/57/584) et sur l'action de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) (A/57/336). L'on peut noter d'après ces deux derniers rapports, que même si des progrès ont été faits pour honorer les engagements pris dans les accords de paix, il reste beaucoup à faire pour restaurer une paix solide, durable et irréversible au Guatemala. En particulier, nous sommes préoccupés par la multiplication des violations des droits de l'homme, situation qui, sans aucun doute, affaiblit les espoirs que le peuple guatémaltèque a placés dans le processus de paix.

Le Mexique estime que la présence de la MINUGUA au Guatemala a été très positive; elle a apporté assurance et fiabilité à la mise en oeuvre des accords de paix.

Ce rôle a été largement reconnu par tous les partis politiques, par la société civile et par le peuple guatémaltèque. C'est pourquoi mon gouvernement qui, dès le début, s'est pleinement engagé en faveur du processus de paix au Guatemala, appuie la requête du Gouvernement guatémaltèque pour que la Mission continue de participer à ce processus jusqu'à la fin de 2004, en tenant compte de la période électorale qui approche et du changement de gouvernement prévu pour 2004. À cet égard, ma délégation a pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur le renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), qui recommande que le mandat soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2003, conformément à un accord antérieur. Le Secrétaire général annonce également son intention d'entamer des consultations avec les États Membres de l'Organisation au sujet de la requête du Guatemala.

Ma délégation estime qu'une prorogation du mandat de la Mission au-delà de 2003 devrait être acceptée, tandis que nous établissons clairement les tâches que le Gouvernement guatémaltèque doit remplir afin de consolider le processus de paix.

Nous sommes en consultation avec les États Membres, notamment avec les amis du processus de paix, au sujet du projet de résolution relatif au renouvellement du mandat de la MINUGUA, que ma délégation présente traditionnellement. J'ai bon espoir que dans les jours à venir, nous serons en mesure de distribuer et de soumettre le texte, et nous espérons que ce dernier pourra ensuite être adopté par consensus.

S'agissant de la consolidation de la paix en El Salvador, mon gouvernement reconnaît les efforts qui ont été déployés par le Gouvernement salvadorien aux fins de concrétiser les derniers engagements souscrits en vertu des accords de paix, afin que l'ONU puisse parachever le travail de vérification de ce processus avant la fin de l'année. Le Mexique salue à cet égard les mesures adoptées par le Gouvernement salvadorien afin que le fonds pour les victimes de guerre puisse être mis en place de façon adéquate. En tant que pays hôte, il y a 10 ans, de la signature des accords de paix et en tant qu'ami du processus de paix, le Mexique appuie les aspirations du Gouvernement salvadorien qui veut conclure cette étape de manière positive et dans les meilleurs délais possibles.

De même, le Gouvernement mexicain est encouragé par les efforts déployés par les Gouvernements guatémaltèque et bélizien dans le cadre de l'Organisation des États américains en vue de trouver une solution au différend territorial entre ces deux pays. C'est là un exemple pour la région, qui démontre une fois de plus que les différends de cet ordre peuvent être réglés par la négociation.

Pour terminer, permettez-moi de réitérer l'engagement souscrit par mon gouvernement de travailler activement avec chacun des pays frères de la région dans le domaine de la paix et du développement durables.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour la présentation du rapport sur la situation en Amérique centrale ainsi que du treizième rapport sur les droits de l'homme de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA). La contribution de l'ONU au cours de la dernière décennie en Amérique centrale a entraîné d'importantes réalisations qui se reflètent par le renforcement croissant des institutions démocratiques et la consolidation de la paix, ainsi que par la promotion et le respect des droits de l'homme en Amérique centrale. Le rapport sur la situation en Amérique centrale rend compte de tout cela. C'est pourquoi je voudrais faire remarquer que ces résultats ont débouché sur une amélioration tangible des conditions de vie dans de vastes régions d'Amérique centrale affectées pendant de longues années par les conflits armés, dont les populations actuelles et futures, notamment les secteurs les plus vulnérables de la population, peuvent à présent envisager un avenir prometteur.

Deux décennies se sont écoulées depuis la mise en route du processus de paix en Amérique centrale. Depuis le début, la Colombie a été très attentive au déroulement de ce processus, non pas comme observateur passif mais comme pays ami, fermement décidé à stimuler et à appuyer l'édification d'une paix ferme et durable. Il peut sembler paradoxal qu'un pays comme le mien, qui est en proie à un conflit interne depuis maintenant près de 40 ans, cherche en même temps de trouver des solutions pour réaliser la paix ailleurs. Mais la réalité a montré que le fait d'accompagner les autres durant le processus de paix permet d'enrichir sa propre vision de paix et de compléter les efforts réalisés par d'autres pays en ce

qui concerne l'application de modèles qui ont des éléments communs avec leurs réalités et leurs conditions particulières. Permettez-moi donc de réaffirmer le ferme engagement de mon pays en faveur de la consolidation d'une paix durable en Amérique centrale, qui est confrontée à la nécessité d'introduire de profondes transformations qui déboucheront sur le développement économique et social dans la région.

La Colombie, en tant que membre du groupe des amis du Guatemala, salue les efforts très importants déployés par ce pays frère en vue de satisfaire les exigences de l'accord de paix, ainsi que le rôle prépondérant joué par la MINUGUA. La prolongation de la présence de la MINUGUA au Guatemala est une garantie essentielle pour atteindre les objectifs qui ont été proposés depuis la signature de l'accord de paix. La Colombie croit dans la volonté du peuple et du Gouvernement guatémaltèques de répondre aux exigences de l'accord de paix. C'est pourquoi nous appuyons la demande de prolongation des mandats de la MINUGUA à partir du 1er janvier 2003.

En ce qui concerne El Salvador, nous voudrions mettre en relief les efforts qui ont poussé le Gouvernement à remplir les conditions de l'accord de paix. Cela constitue une véritable avancée vers une nouvelle phase de coexistence et de progrès dans ce pays. De même, en tant que membre du groupe des amis du Secrétaire général, nous rappelons qu'il est nécessaire de formaliser au niveau du Secrétaire général le point culminant de la vérification. En l'absence de cette touche finale, nous maintiendrions sans raison une situation d'incertitude.

M. Flores (Espagne) (*parle en espagnol*) : La représentante du Danemark est auparavant intervenue au nom de l'Union européenne et ma délégation souscrit pleinement à sa déclaration. Cependant, vu les liens étroits qui unissent mon pays à la région et que l'Espagne fait partie du Groupe des amis de l'Amérique centrale et du Guatemala, je souhaite faire quelques observations complémentaires.

L'Espagne se félicite que le dialogue politique et économique entre l'Union européenne et l'Amérique centrale se poursuive, comme le confirme la Conférence ministérielle qui s'est tenue en mai dernier à Madrid sous la présidence de l'Espagne. À cette occasion, les pays de la région se sont engagés à consolider l'intégration, la démocratie et les avancées sociales et économiques. L'Espagne, au sein de l'Union

européenne ainsi que dans d'autres instances, poursuivra ses efforts en vue d'appuyer la réalisation de ces objectifs.

Les progrès accomplis dans les négociations sur le différend territorial entre le Guatemala et le Belize, les efforts déployés par le Président Bolaños du Nicaragua et surtout le dixième anniversaire de la signature des accords de paix d'El Salvador que nous célébrons cette année nous remplissent d'espoir à cet égard. Mais le chemin à parcourir reste long.

L'Espagne souhaite en premier lieu remercier le Secrétaire général de la qualité et de la pertinence des rapports présentés par la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), dont le déploiement dans la région joue un rôle particulièrement efficace pour le suivi de l'application des accords de paix du Guatemala.

Il est regrettable toutefois qu'une détérioration générale de la situation soit intervenue dans le pays l'année dernière, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, comme l'a constaté la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Hilani.

Notre pays est très préoccupé par les menaces et les actes de violence dont font l'objet les personnes et les institutions qui ont pour vocation de défendre les droits de l'homme, par l'absence de progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones et par la résurgence des patrouilles d'autodéfense civile. Nous sommes particulièrement inquiets du climat croissant d'impunité qui règne, comme le montrent l'annulation de la condamnation dans l'affaire Gerardi et les problèmes juridiques liés à l'application de la peine de mort pour laquelle le moratoire promis n'a pas encore été institué.

L'Espagne a bon espoir cependant que l'engagement souscrit par le Président Portillo devant l'Assemblée générale en septembre dernier sur l'application de tous les aspects des accords de paix deviendra réalité. Notre pays est conscient des efforts de réconciliation nationale déployés par le Président Portillo, comme le confirment les percées législatives réalisées récemment dans divers domaines, tels que la décentralisation et la discrimination raciale. Notre gouvernement appuie pleinement ces mesures.

Tout au long de ce processus, la MINUGUA a fourni une aide précieuse. L'année prochaine, la Mission devrait présenter un plan de transition qui identifie les institutions et les organisations guatémaltèques appelées à assumer les fonctions de la MINUGUA. Cette transition est nécessaire car des élections générales se dérouleront dans le pays à la fin de l'année prochaine. De ce fait, l'Espagne préconise la prorogation du mandat de la MINUGUA au-delà de la fin de 2003 et la réduction progressive de ses effectifs afin de faciliter la transition en cours et assurer la stabilité initiale du Gouvernement à venir.

M. Lagos Pizzati (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La question sur la situation en Amérique centrale est examinée par l'Assemblée générale depuis 1983, époque où la région était plongée dans une crise politique. Les conflits internes ont été une source d'instabilité et de conflit à l'intérieur des pays et entre eux, mais ils représentaient aussi dans le contexte de la guerre froide un facteur d'affrontement qui a eu des retombées négatives sur le développement socioéconomique des populations d'Amérique centrale.

Aujourd'hui, près de 20 ans après, nous pouvons nous féliciter de l'issue heureuse des efforts déployés pour remédier à la situation : les gouvernements d'Amérique centrale ont décidé d'assumer leur responsabilité historique à l'égard de leurs peuples; le système des Nations Unies fournit une assistance à cet égard; et l'on peut compter sur la solidarité, le soutien et la coopération de la communauté internationale, notamment des pays amis, qui se préoccupent de la paix et de la stabilité en Amérique centrale.

L'évolution positive de la situation en Amérique centrale s'est reflétée tous les ans dans les rapports présentés par le Secrétaire général, surtout depuis 1987, quand l'Assemblée générale a manifesté son appui à l'accord sur le « processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale » signé le 7 août 1987, et prié le Secrétaire général de fournir un appui et d'offrir ses bons offices aux gouvernements de la région en vue de réaliser ces objectifs, mandat qui a été pleinement réaffirmé et appuyé par le Conseil de sécurité en 1989. Ces résolutions sont devenues la base d'une plus grande participation de l'Organisation des Nations Unies à la recherche de solutions aux problèmes de l'Amérique centrale.

Le processus d'instauration de la paix en Amérique centrale a été complexe et difficile et a provoqué des changements fondamentaux pour les peuples de la région, qui jouissent aujourd'hui d'une plus grande liberté, de la démocratie, de la protection de leurs droits et de leurs libertés fondamentales dans un environnement économique et social où les gouvernements s'efforcent d'accroître les possibilités en plaçant l'être humain au centre des programmes nationaux de développement.

Cependant, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la situation en Amérique centrale (A/57/384), force est de reconnaître que les peuples et les gouvernements de la région restent confrontés à de graves défis qui ne sont certes pas l'exclusivité de nos pays mais qui doivent être relevés avec la même énergie et la même priorité que celles qui ont caractérisé les efforts de règlement de la crise et des conflits internes en Amérique centrale. Nous pouvons ainsi éviter tout retard dans la réalisation de nos objectifs et mettre à profit nos ressources et tout notre potentiel pour continuer à promouvoir le développement et à consolider les institutions démocratiques – celles qui résultent du processus de paix aussi bien que les autres – et améliorer ainsi la qualité de vie de nos peuples.

Ces efforts doivent pouvoir compter sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale non seulement parce qu'il faut continuer de lutter contre les facteurs structurels qui ont provoqué la crise politico-militaire, mais aussi parce que nous sommes confrontés à des problèmes découlant de nos ressources financières et naturelles limitées ainsi qu'aux conséquences des catastrophes naturelles. Pour compléter nos propres efforts, nous devons toujours pouvoir bénéficier d'une aide pour atténuer la vulnérabilité de la région face aux forces de la nature mais aussi aux effets néfastes d'une conjoncture économique internationale qui affecte les économies primaires des pays de la région et pour consolider les objectifs de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Je voudrais mentionner tout particulièrement la situation de mon pays dans le contexte de l'application des Accords de paix.

Durant les années 80 – période que l'on pourrait qualifier de décennie perdue dans le domaine du développement politique, économique et social de

notre peuple – El Salvador était en proie à un conflit armé interne. Heureusement, cette époque s'est achevée avec la signature des Accords de paix d'El Salvador le 16 janvier 1992. L'application des Accords a été vérifiée et surveillée par les Nations Unies – avant même cette date, depuis 1991 plus précisément, date à laquelle l'ONU a lancé une opération limitée pour vérifier l'Accord de San José sur les droits de l'homme – accord qui a été par la suite intégré aux Accords de paix.

Pour la société de mon pays il a été encourageant de passer de la guerre à la paix et de vivre une période de transition durant laquelle il a fallu appliquer pleinement tous les engagements pris dans les Accords de paix. Il a été mis en route un processus de retour à la normalité, à l'abri de la crainte et de la violence qui avaient profondément affecté toutes les catégories de la société.

Nous sommes convaincus – et cette conviction est partagée par les pays amis qui ont participé directement ou de près à l'évolution du processus – que la célébration du dixième anniversaire de la signature des Accords de paix le 16 janvier 2002 a marqué l'exécution intégrale des engagements et obligations liés aux Accords de paix.

Nous nous félicitons, à cet égard, de l'observation du Secrétaire général selon laquelle nous avons atteint l'étape finale du processus de vérification des Nations Unies en El Salvador. Cette fin pourra maintenant être formalisée par la confirmation de l'engagement d'assurer le bon fonctionnement du Fonds pour les blessés et invalides de guerre – dernier point à régler relativement au processus de vérification.

Il est important de réaffirmer la volonté politique qu'a manifestée mon gouvernement tout au long du processus d'application des Accords de paix et qui se reflète, à cet égard, par l'approbation d'une loi et l'ouverture ultérieure au budget national de crédits tenant à garantir le bon fonctionnement de ce Fonds, qui offrira des prestations à tous les bénéficiaires.

Il y a lieu de souligner par ailleurs – ce qui est encourageant – que l'on peut conclure à la lecture du rapport du Secrétaire général que la situation en El Salvador a continué d'évoluer de manière positive. Bien que tous nos problèmes n'aient pas été surmontés, il ne fait aucun doute qu'il y a eu une profonde transformation de notre société, notamment grâce à la volonté et aux efforts du peuple et du Gouvernement

salvadoriens ainsi que de toutes les forces politiques qui veulent établir une société pacifique, démocratique, juste et équitable.

Il importe de souligner que nous avons pu compter sur l'appui inconditionnel de la communauté internationale et des Nations Unies et nous leur exprimons à nouveau nos remerciements. Nous voulons en particulier manifester notre profonde reconnaissance au Secrétaire général ainsi qu'à ses prédécesseurs et à tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies qui, d'une manière ou d'une autre, a participé aux activités de vérification. Nous sommes certains qu'il pourra maintenant poursuivre son excellent travail dans d'autres régions du monde où on a besoin de lui.

Pour conclure, mon gouvernement souhaite réaffirmer énergiquement son engagement et sa ferme volonté de poursuivre la consolidation d'une société harmonieuse – une société qui oeuvre non seulement pour assurer le progrès économique et social de tous les Salvadoriens mais aussi de l'Amérique centrale tout entière.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Mon collègue, l'Ambassadeur Bruno Stagno du Costa Rica, est déjà intervenu au nom de tous les pays qui font partie du Système d'intégration de l'Amérique centrale et nous nous associons pleinement à sa déclaration. Par conséquent, je me bornerai à parler de la situation du Guatemala et, en particulier, de la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA).

En premier lieu, je voudrais remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté les rapports qui figurent dans les documents A/57/384 et A/57/584. Nous remercions également le Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala qui, comme l'a annoncé le représentant permanent du Mexique il y a quelques instants, préparent un projet de résolution qui va bientôt être présenté en plénière. Nous voulons exprimer tout particulièrement notre reconnaissance à la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui coordonne actuellement les consultations sur ce projet de résolution.

Depuis plusieurs années nous analysons, toujours à cette même époque, la situation en Amérique centrale en général et la situation au Guatemala en particulier. Comme l'Assemblée le sait, la MINUGUA opère dans

notre pays depuis 1994. Son objectif initial était de vérifier l'application d'un accord sur les droits de l'homme mais son mandat a été élargi en 1997 afin d'inclure l'appui aux parties qui avaient signé les Accords de paix de décembre 1996, au moyen d'un travail de vérification, de facilitation, d'information du public et de bons offices.

Ces accords restent en cours de réalisation et leur mise en oeuvre progresse à certains égards mais piétine, voire recule, dans certains domaines. La présence de la MINUGUA a joué un rôle vital dans ce processus. Prenant la parole dans cette salle en septembre durant la troisième séance plénière de l'Assemblée générale, le Président Alfonso Portillo a qualifié le rôle joué par cette Mission de « conscience critique de l'État ».

Compte tenu du retard pris en 2000 dans l'application des Accords de paix en raison de divers facteurs dont l'origine et la portée sont décrites dans les rapports que le Secrétaire général nous a périodiquement présentés, il a été décidé cette année de proroger le mandat de la MINUGUA jusqu'à la fin de 2003, avec un transfert progressif de ses fonctions à des entités nationales ou, le cas échéant, à d'autres instances des Nations Unies. Ce processus de transfert est actuellement en cours et les effectifs de la Mission ont été réduits progressivement d'année en année en attendant son départ définitif.

Nous sommes saisis de divers rapports du Secrétaire général qui rendent compte de l'état actuel d'avancement des Accords de paix. Parmi ces derniers, je voudrais mentionner le septième rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (A/56/1003), le treizième rapport sur les droits de l'homme (A/57/336), le rapport du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale, déjà cité, le rapport du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) (A/57/584), ainsi que la note du Secrétaire général transmettant le rapport de M. Olara Otunnu, son Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés (A/57/402), qui contient un exposé de la visite de M. Otunnu au Guatemala, du 24 au 28 février de cette année.

Ensemble, ces rapports présentent un tableau mitigé des progrès accomplis dans certains domaines et de la stagnation, voire des reculs, envisagés dans d'autres. Bien que nous pensions que certains des

rapports, notamment celui qui porte sur la situation en Amérique centrale, sous-estiment les progrès, nous reconnaissons que les retards dans la mise en oeuvre des accords de paix ont continué à s'accumuler et que nombre des objectifs poursuivis à l'origine sont loin d'avoir été atteints. Certains des domaines dans lesquels des reculs ont été enregistrés portent précisément sur des questions sensibles, comme le respect des droits de l'homme et le renforcement de la société civile.

Ce n'est pas le moment de rechercher les responsabilités dans le tableau moins que satisfaisant qui nous est présenté. Certainement, le Gouvernement que dirige le Président Alfonso Portillo a reconnu la part de responsabilité qui lui incombe, non dans le domaine des intentions que dans celui de la mise en oeuvre même des engagements. Il y a lieu de signaler en outre que la dynamique du processus a généré des résistances diverses de la part de divers groupes de pression qui ont se sont sentis menacés par diverses mesures. Parallèlement, on constate qu'il persiste des attitudes récalcitrantes dans certaines sphères en ce qui concerne la réconciliation si nécessaire. Il faut aussi souligner la toile de fond : une économie très négativement affectée par des facteurs externes, notamment la baisse des prix des produits primaires, qui se sont traduits par un taux de chômage élevé et des difficultés de financement dans le secteur public qui ont compliqué la couverture des incidences financières des engagements pris.

Quoi qu'il en soit, si toutes les parties ont réaffirmé leur plein appui aux accords, le fait est qu'il reste de nombreuses tâches à accomplir. Ces dernières ont été organisées et rééchelonnées par les parties signataires du processus après de larges consultations avec la société civile. Les tâches prévues pour la période 1997-2000, puis envisagées pour la période 2001-2003, ne seront toujours pas, semble-t-il, achevées. Mais au moins il est prévu de leur donner une vigueur nouvelle, comme cela a été convenu lors de la dernière réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Washington en février de cette année, dont les travaux sont résumés dans deux rapports récents. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de maintenir la présence de la Mission de vérification.

Mais il y a plus : selon le plan actuel, la Mission devrait se retirer justement au moment même où prendra fin le mandat du Gouvernement actuel, à la fin de 2003, pendant une période de transition durant

laquelle il serait souhaitable de maintenir une présence de l'ONU au Guatemala pour une année supplémentaire – c'est à dire jusqu'en 2004 – afin d'assurer la pérennité de la logique des accords de paix. C'est pourquoi, lorsque le Président Alfonso Portillo a pris la parole devant l'Assemblée lors du débat général, le 12 septembre passé, il a indiqué :

« Le mandat de mon gouvernement prendra fin dans un peu plus d'un an, lorsque la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) envisagera de se retirer. Elle a joué un rôle fondamental de conscience critique de l'État et appuyé activement les transformations fondamentales qui ont eu lieu. Nous apprécions le travail qu'elle a fait et nous voudrions ici demander la prorogation de son mandat jusqu'à la fin de 2004 afin qu'elle puisse nous accompagner dans notre transition vers le nouveau gouvernement. Nous espérons que la MINUGUA transférera ses fonctions dans l'ordre aux institutions nationales et le cas échéant, aux programmes et institutions des Nations Unies. »
(A/57/PV.3, p. 9)

De plus, il n'y a pas que le Gouvernement qui demande le maintien de la présence de l'ONU pendant une période supplémentaire. Par exemple, lors de la Table ronde intersectorielle de dialogue, de culture de paix et de réconciliation, qui s'est tenue le mois dernier, sous la présidence de l'Archevêque du Guatemala et à laquelle ont participé plus de 200 représentants de la société civile, de nombreuses opinions en ce sens ont été exprimées. Dans le même ordre d'idées, M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général, expose dans son rapport – après avoir relevé ce qu'il appelle l'impact très positif de la MINUGUA – « que l'intention exprimée de ne pas proroger le mandat de la MINUGUA au-delà de la fin de 2003 suscitait l'inquiétude dans l'ensemble de la population, en particulier au sein de la société civile » (A/57/402, par. 20).

Pour terminer, nous sommes conscients des difficultés pratiques, et surtout budgétaires, que suppose la prolongation du mandat de la MINUGUA, mais je dois insister sur le fait que nous demandons à prolonger, et non pas à perpétuer, sa présence. Comme nous l'avons souligné en d'autres occasions, nous acceptons l'idée d'une réduction progressive et graduelle des effectifs de la Mission puis son retrait définitif. Il ne nous paraît pas contraire à ce principe

d'envisager un retrait définitif en 2004 au lieu de 2003, surtout compte tenu de ce que l'on envisagerait une présence très réduite la dernière année par rapport aux années précédentes. Nous espérons par conséquent que les États membres de cette Assemblée nous accompagneront dans cette aspiration, qui nous permettra de faire fond sur les investissements considérables, en termes d'efforts et de ressources, consacrés par l'ONU pour soutenir les Guatémaltèques et consolider leur processus de paix, de démocratie et de développement.

M. Brown (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous sommes ici aujourd'hui pour examiner un point important de l'ordre du jour : « La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Les situations varient pour chacun des pays de la région, mais tous revêtent une importance vitale pour les États-Unis dans la mesure où l'Amérique centrale entretient avec notre pays des liens géographiques, historiques et surtout humains très étroits. Nous avons accueilli aux États-Unis un grand nombre de personnes d'Amérique centrale et nous apprécions la contribution fructueuse qu'ils apportent à notre société et les liens de parenté qu'ils ont forgés entre nos nations.

L'année qui s'est écoulée a vu les pays de la région avancer de manière significative sur la voie d'un ensemble d'objectifs qui permettront de sceller les liens qui les unissent. L'intégration économique s'accroît, apportant avec elle toute une série de bienfaits importants. Les États-Unis ont annoncé leur intention d'engager des négociations sur un accord de libre-échange avec la région. Cet accord, une fois conclu, aura un impact positif énorme sur la croissance économique et le développement de la région.

Nous saluons l'aboutissement du processus de médiation mené entre le Belize et le Guatemala sous l'égide de l'Organisation des États américains (OEA) et avec la contribution significative du Honduras concernant le différend frontalier qui les occupe depuis plusieurs siècles. Néanmoins, nous notons avec préoccupation qu'il subsiste plusieurs différends frontaliers dans la région et nous invitons instamment les États d'Amérique centrale à résoudre ces questions frontalières pour le plus grand bien de la région et de ses habitants.

L'Amérique centrale est pour le monde entier un exemple de ce que peuvent accomplir les États lorsqu'ils conjuguent leurs efforts dans la poursuite d'objectifs communs. Il y a quelques années seulement, la région était ravagée par des guerres civiles sanglantes. Aujourd'hui, les autorités civiles contrôlent fermement toutes les forces armées, qui continuent de se professionnaliser et d'assumer un rôle plus constructif dans la société, tel que les secours d'urgence en cas de catastrophes et l'appui à la surveillance des frontières. Les Accords de paix d'El Salvador, en 1992, ont été couronnés de succès et nous pressons le Secrétaire général de reconnaître officiellement ce succès.

Au Guatemala, même si des progrès ont été enregistrés dans le processus de paix entamé en 1996, il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et de la réforme des forces militaires. Nous appuyons la recommandation visant à ce que la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) continue de suivre la progression du processus de paix jusqu'en 2004.

En dépit de nombreux progrès, la région a encore beaucoup à accomplir. Les gouvernements ont conscience que la corruption est une gangrène qui affecte l'ensemble de la société et qui ôte littéralement le pain de la bouche des enfants affamés. L'apparition de la criminalité transnationale dans la région est un phénomène étroitement lié à la corruption. Nous demandons instamment aux États de la région de participer pleinement au mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption, de lutter contre l'impunité et de combattre la corruption au sein de leurs propres rangs. Nous demandons à chacun d'eux de redoubler d'efforts dans la lutte contre les organisations criminelles internationales et le transfert illégal et illicite d'armes, de drogues et de personnes. Chaque pays devrait, s'il ne l'a pas déjà fait, signer et ratifier les traités internationaux contre le terrorisme.

Nous nous félicitons des succès obtenus et nous nous tournons avec grand espoir vers le nouveau millénaire en nous engageant à travailler main dans la main avec les pays d'Amérique centrale sur toutes les questions d'intérêt mutuel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'informe les membres que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/57/L.20 à une date ultérieure.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 38 de l'ordre du jour.

Point 30 (suite)

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international

Projet de résolution (A/57/L.10)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Les Membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu son débat sur le point 30 de l'ordre du jour à sa quarante-troisième séance plénière, le lundi 4 novembre 2002.

J'informe l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution A/57/L.10, les pays suivants se sont portés coauteurs : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Chypre, Colombie, Cuba, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Jordanie, Liban, Mali, République dominicaine et Zimbabwe.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.10. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/57/L.10 est adopté (résolution 57/12)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 30 de son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 167

Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud

Projet de résolution (A/57/L.7)

M. De Rivero (Pérou) (parle en espagnol) : Le 27 juillet 2002, les Présidents des pays sud-américains, réunis à Guayaquil en Équateur, ont décidé de proclamer la sous-région de l'Amérique du Sud « zone de paix et de coopération ».

La zone de paix et de coopération en Amérique du Sud n'est pas identique aux zones de paix que les pays non-alignés ont proclamées durant la guerre froide afin de libérer certaines régions du conflit Est/Ouest.

À l'époque, les zones de paix étaient destinées à écarter les rivalités entre les superpuissances et leurs blocs. Mieux encore, la zone de paix et de coopération en Amérique du Sud vise à écarter toute éventualité de conflit belliqueux entre les démocraties sud-américaines.

L'expérience empirique des relations internationales contemporaines montre que les démocraties n'encouragent pas les conflits armés entre elles. Dans ce contexte, les démocraties sud-américaines veulent consolider cette tendance par le biais de la zone de paix et de coopération en Amérique du Sud.

Dans une première étape, la zone de paix et de coopération aurait pour objectif de favoriser la transparence et les mesures de confiance relatives à la défense et à la sécurité entre les pays d'Amérique du Sud, notamment en vue d'éradiquer les armes de destruction massive, les mines antipersonnel et le commerce illicite des armes légères. Le Pérou est d'avis que, dans une étape ultérieure, la zone de paix et de coopération passerait à une limitation réelle et progressive des dépenses militaires pour entrer ensuite dans une phase plus complexe, celle du désarmement.

Cette zone de paix n'est pas une finalité géopolitique en soi. L'objectif ultime devrait être de dégager des ressources en vue de réduire la pauvreté en Amérique du Sud, dans la mesure où la pauvreté met en péril les gouvernements démocratiques de nos pays.

La zone de paix en Amérique du Sud contribuerait également à instaurer un climat propice à la coopération et nous permettrait de faire front côte à côte aux fléaux que sont le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la subversion de la démocratie, fléaux qui constituent aujourd'hui les principales menaces pour la sécurité sous-régionale.

Puisque l'Assemblée générale a déjà été informée des objectifs de cette zone de paix et de coopération, j'aimerais maintenant présenter le projet de résolution A/57/L.7, intitulé « Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud ». Le préambule rend compte des efforts régionaux et sous-régionaux qui sous-tendent la zone de paix et de coopération qui est proposée. Il y est également indiqué que les États d'Amérique du Sud sont fermement résolus, compte tenu des besoins de sécurité de chaque pays, à adopter des mesures qui permettent de véritablement limiter peu à peu les dépenses militaires dans la région dans le but de

dégager davantage de ressources en faveur du développement social et économique des populations.

Il s'agit d'une question très importante car, en renforçant la confiance, la transparence et la maîtrise des dépenses militaires, nous aspirons à prévenir le risque d'une nouvelle course aux armements dans le sous-continent, d'autant que les armes et les équipements de pointe sont pratiquement inabornables et, pourquoi ne pas le dire, leur coût est immoral comparé aux exigences sociales de nos pays. Cet objectif, loin d'être utopique, est réaliste et sensé.

Dans le premier paragraphe du dispositif, l'Assemblée générale accueille avec satisfaction la Déclaration concernant la création d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud. Cela est important, car la Déclaration témoigne des efforts méritoires visant à renforcer la paix et la sécurité internationales alors que nous traversons une époque critique : la communauté internationale est menacée par le terrorisme international ainsi que par la mise au point et la prolifération d'armes de destruction massive.

Dans les paragraphes suivants du dispositif, l'Assemblée générale se félicite, en les accueillant avec satisfaction, des engagements contenus dans la Déclaration concernant la zone de paix, comme la décision d'interdire le recours à la menace ou à l'emploi de la force entre les États d'Amérique du Sud, la proscription des armes de destruction massive, l'éradication des mines antipersonnel dans la région, la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que la promotion de la transparence et de la limitation progressive des achats d'armes.

Enfin, le dernier paragraphe du dispositif invite les États de la communauté internationale à contribuer et à coopérer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration concernant la création d'une zone de paix en Amérique du Sud.

Les pays d'Amérique du Sud espèrent que l'Assemblée approuvera par consensus ce projet de résolution, qui est une contribution de notre sous-région à la paix et à la sécurité internationales.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : C'est avec grande satisfaction que ma délégation exprime son appui sans réserve au projet de

résolution contenu dans le document A/57/L.7 au titre du point 167 de l'ordre du jour « Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud ».

L'Équateur et les autres pays d'Amérique du Sud fondent leurs relations internationales sur le respect le plus scrupuleux des normes et des principes qui font partie de leur tradition juridique et, notamment, des principes des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA). Le renforcement de la paix et de la sécurité, le règlement pacifique des différends, la défense et la promotion des droits de l'homme, la non-ingérence dans les affaires internes des autres États, l'intégration régionale et le développement harmonieux de nos peuples sont les piliers de notre tradition juridique et de notre rôle au sein de la communauté internationale.

Il y a plus de 30 ans, les pays andins ont lancé la première phase de l'intégration sous-régionale en Amérique latine. Depuis, nous avons considérablement avancé et l'intégration andine touche aujourd'hui tous les aspects de la vie de la société : échanges de biens et de services, libre circulation des personnes et des capitaux, harmonisation des politiques macroéconomiques, intégration physique, migrations, dimension sociale et, bien sûr, politique extérieure commune.

À cet égard, l'Accord andin sur la paix, la sécurité et la coopération qui figure dans la Déclaration des Galápagos du 17 décembre 1989, de même que l'Accord de Lima et la Charte andine pour la paix et la sécurité, adoptés en juin 2002, sont des instruments qui régissent notre politique extérieure et qui mettent l'accent sur notre volonté de vivre en paix. Cette ambition est partagée par la communauté internationale, tout comme notre détermination à coopérer au profit du développement et du bien-être de nos peuples.

En ce qui concerne les questions propres à la région sud-américaine, nous avons parrainé la mise en place d'une zone de libre-échange entre la Communauté andine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), ainsi que le resserrement et l'approfondissement des relations entre les deux associations sous-régionales. Dans ce contexte, le Communiqué de Brasilia, approuvé à la première réunion des présidents des États d'Amérique du Sud en 2000, et la conclusion de la première réunion des Ministres des relations extérieures des États de la

Communauté andine, du MERCOSUR et du Chili, tenue à La Paz l'an dernier, constituent des lignes directives particulièrement pertinentes pour élaborer une vision commune qui constitue la base des mesures visant à créer une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud.

Les menaces à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la stabilité démocratique, ainsi que le suivi du respect des droits de l'homme sont de par leur nature même très différents en ce début du XXIe siècle. Les conflits armés entre les États et les armées de métier occupent une place moins importante, mais le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic des drogues, la violence ethnique ou religieuse, le sous-développement, la pauvreté et la persistance des inégalités extrêmes et de l'injustice sociale représentent des menaces beaucoup plus sérieuses que tous les membres de la communauté internationale doivent surmonter conjointement afin de réaliser des progrès dans l'édification d'un monde plus sûr, plus juste et plus unifié.

Lors de la deuxième réunion des Présidents des États d'Amérique du Sud, qui s'est tenue à Guayaquil le 27 juillet 2002, une Déclaration portant création d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud a été adoptée. Il s'agit incontestablement d'un événement historique qui reflète les meilleures traditions d'entente et de coexistence pacifique entre les peuples de la région. La zone de paix en Amérique du Sud, dont les fondements, les mécanismes et les principes sont énoncés de manière très précise dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, est l'expression de notre volonté déterminée de vivre en paix, de surmonter ensemble les menaces à la paix internationale et de coopérer de manière efficace en vue d'assurer le développement harmonieux de nos peuples dans un cadre caractérisé par la démocratie et la justice sociale.

Enfin, je voudrais évoquer une question qui revêt un intérêt et une signification particuliers pour mon pays et qui reflète fort à propos la voie constructive sur laquelle se sont engagées les relations régissant les peuples de notre région ainsi que la coopération efficace qui s'est établie entre eux. Il y a quatre ans, l'Équateur et le Pérou ont mis fin après un long processus de négociation pacifique avec la participation de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des États-Unis, à un différend territorial qui les avait opposés depuis leur accession à l'indépendance.

Aujourd'hui, nos pays sont entrés dans une ère de coopération mutuelle. Des échanges commerciaux accrus, des liens politiques, culturels et diplomatiques plus étroits, une vision partagée des problèmes qui sévissent dans le monde contemporain, une confiance marquée dans le droit, l'adhésion au principe de l'intégration régionale et la création d'un climat de confiance gouvernent nos relations bilatérales en ce début du XXIe siècle. Les bénéfices réels de la paix, de la sécurité et de la coopération sont illimités.

M. Moura (Brésil) (*parle en espagnol*) : Le Brésil accueille avec satisfaction l'initiative du Pérou visant à saisir l'Assemblée générale de la Déclaration portant création d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud adoptée par les Présidents des États d'Amérique du Sud.

Réuni à Guayaquil en juillet 2002, les Présidents ont réaffirmé notre conviction que les valeurs et les principes démocratiques ainsi que la défense des droits de l'homme sont des piliers essentiels de l'espace commun que nous voulons créer en Amérique du Sud. Ils ont aussi réaffirmé le caractère inéluctable du respect des principes cardinaux de cette Organisation, à savoir la recherche de solutions pacifiques aux conflits et l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Le Consensus de Guayaquil, corollaire du processus lancé par les Présidents des États d'Amérique du Sud à Brasilia en 2000, reconnaît qu'il est important d'élargir et de renforcer l'infrastructure régionale en tant que facteur essentiel de l'intégration de l'espace économique de l'Amérique du Sud et du développement de ses pays. Dans cette optique, les Présidents ont reconnu que les liens entre les infrastructures et le développement doivent être abordés selon le principe d'un régionalisme ouvert fondé sur l'analyse de cinq principes de base : perspective géoéconomique, viabilité sociale, efficacité économique, viabilité environnementale et renforcement institutionnel.

Convaincus que l'intégration physique de l'espace sud-américain nous permettra de mobiliser au mieux l'immense potentiel économique de la région, les Présidents sont convenus de renforcer et d'élargir les processus d'intégration en Amérique du Sud par le biais de politiques actives visant à accélérer la croissance économique de manière durable, à réduire la

vulnérabilité extérieure, à améliorer la répartition des richesses et à réduire la pauvreté dans la région.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la Déclaration sur la zone de paix et de coopération en Amérique du Sud que nous étudions aujourd'hui. Il s'agit d'exprimer la disposition et les aspirations de nos peuples à concrétiser un avenir où règneront une coexistence fructueuse et une coopération et un bien-être permanents.

La Déclaration réaffirme au plan politique notre volonté de poursuivre les initiatives de coordination et de coopération en vue de créer un espace commun en Amérique du Sud.

Ce document réaffirme les principes fondamentaux qui régissent notre action régionale en matière de désarmement et de non-prolifération, déjà énoncés dans de nombreuses initiatives régionales et sous-régionales, à savoir l'interdiction des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, l'engagement de mettre en place un système progressif qui permette de parvenir à brève échéance à l'élimination totale des mines antipersonnel, et la mise en oeuvre, par le biais de mesures énergiques, des recommandations formulées dans le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La Déclaration de Guayaquil est le fruit d'un long processus de dialogue entre nos pays aux niveaux tant bilatéral que sous-régional, qui nous a permis de créer un climat de confiance et de stabilité. À titre d'exemple, citons la Déclaration faisant des États du MERCOSUR ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix, adoptée à Ushuaia en 1998; la Déclaration des Galapagos adoptée en 1989 et l'Accord de Lima de 2001 qui ont établi la région andine en tant que zone de paix.

Le Brésil est fier d'appartenir à une région qui est à l'abri des conflits internationaux dont les dépenses militaires sont proportionnellement parmi les plus faibles du monde, servant uniquement pour l'essentiel, à remplacer le matériel obsolète.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en premier lieu je voudrais au nom de ma délégation remercier l'Assemblée générale d'avoir accueilli avec bienveillance la Déclaration concernant la création d'une zone de paix et de

coopération en Amérique du Sud qui a été adoptée à Guayaquil, en Équateur, le 27 juillet dernier.

Cette Déclaration est une annexe au Consensus de Guayaquil, dans lequel les Présidents des États d'Amérique du Sud ont tracé un plan ambitieux d'intégration physique, de modernisation et de développement de l'infrastructure régionale dans une région dont les dépenses militaires sont les plus basses au monde.

Les pays de la sous-région ont déployé des efforts énergiques afin de consolider, par le biais de mesures visant à créer un climat de confiance, des relations d'amitié intenses et productives. Cela reflète le changement qui s'est opéré dans notre conception de la sécurité internationale, qui a vu le jour dès le rétablissement des institutions démocratiques au sein de nos pays.

À cet égard, nous entendons par sécurité celle qui permet de consolider des valeurs essentielles comme la démocratie représentative, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'état de droit, l'ouverture des marchés ainsi que la libéralisation des échanges. Ce nouveau concept de sécurité et les processus d'intégration régionale et sous-régionale ont modifié le cadre sécuritaire et nous ont permis de ne plus considérer un pays voisin comme un ennemi ou comme un concurrent potentiel, mais comme un ami ou un partenaire, éliminant ainsi d'éventuels conflits.

L'Argentine a été parmi les premiers pays à promouvoir ce type d'initiative dont l'objectif est d'établir dans la région un nouveau dialogue axé sur la coopération. L'importance de la paix dans le processus d'intégration physique, économique et commerciale ne fait aucun doute. La zone de paix composée par le MERCOSUR, la Bolivie et le Chili proclamée à Ushuaia (Argentine) en 1998 constitue un précédent particulièrement important pour ce qui est de la mise en place d'un environnement sécuritaire de paix et de coopération dans le Cône austral.

La déclaration d'une Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud reflète une fois de plus, cette fois-ci de manière globale et dans un document politique, les divers engagements déjà pris par les pays de la sous-région par le biais d'instruments juridiques. Nous comptons continuer à oeuvrer à la consolidation et à la promotion de ces engagements dans le cadre du dialogue au sein de la Commission de sécurité de l'Organisation des États américains qui est

chargée de l'analyse et de l'examen de toutes les questions relatives à la sécurité de l'hémisphère.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana est heureuse de se joindre aux républiques soeurs d'Amérique latine pour coparrainer le projet de résolution A/57/L.7 sur une Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud. Nous nous félicitons de l'opportune initiative prise par la délégation du Pérou pour inclure ce point à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

À Guayaquil, le 27 juillet de cette année, les dirigeants de notre continent, rappelant l'engagement pris dans le Communiqué de Brasília du 1er septembre 2000 en vue de créer une Zone de paix en Amérique du Sud, ont déclaré que l'Amérique du Sud était une zone de paix et de coopération. En outre, ils ont notamment déclaré que :

« en Amérique du Sud, le recours à la menace ou à l'emploi de la force entre États sera interdit, conformément aux principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des États américains. »

L'adoption de cette Déclaration représente un important jalon dans les relations des pays d'Amérique du Sud. C'est une décision historique qui s'inscrit dans la meilleure tradition d'entente et de coexistence pacifique entre les peuples de la région.

Pour la mettre en oeuvre, nos pays ont de nombreux défis communs à relever, en particulier l'impact délétère sur nos sociétés de la pauvreté et de l'inégalité persistantes, de la criminalité transnationale, du commerce illicite de drogues et des armes légères et de la menace du terrorisme international, autant d'éléments qui risquent de réduire à néant les libertés durement gagnées et les valeurs les plus précieuses de nos peuples. Il faut y faire face avec détermination.

L'on ne triomphera de ces défis que par le biais d'une coopération plus complète et plus efficace entre toutes les parties concernées. En déclarant que l'Amérique du Sud est une zone de paix et de coopération, les dirigeants de notre continent ont pris l'engagement solennel de créer les conditions nécessaires pour relever ces défis avec succès.

Mon gouvernement souscrit pleinement aux objectifs énoncés dans la Déclaration de Guayaquil. Nous sommes prêts à coopérer pleinement avec tous

les pays de la région et au-delà en faveur de la paix, de la sécurité, du développement et du bien-être général de nos peuples et de la région dans son ensemble.

C'est pourquoi nous attendons avec intérêt la contribution et la coopération des États d'autres régions pour réaliser les objectifs de la déclaration sur une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui, intitulé « Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud », est directement et étroitement lié aux concepts fondamentaux qui sous-tendent l'existence même et la raison d'être de l'ONU.

Le Préambule de la Charte des Nations Unies de l'Organisation indique que l'un de ses objectifs est « pratiquer la tolérance, de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». On peut y lire aussi qu'un objectif fondamental est de « favoriser le progrès économique et social de tous les peuples »

À la deuxième réunion des Présidents des pays d'Amérique latine tenue à Guayaquil (Équateur) les 26 et 27 juillet 2002 pour approuver le Consensus de Guayaquil sur l'intégration, la sécurité et l'infrastructure pour le développement, les chefs d'État d'Amérique du Sud, en accord avec les objectifs susmentionnés de la Charte, ont publié une déclaration officielle déclarant que l'Amérique du Sud était une zone de paix et de coopération. Comme l'indique la déclaration des Présidents, c'est un acte historique, reflet de la meilleure tradition d'entente et de coexistence pacifique entre les peuples de la région et visant à faire partie intégrante de la réalité concrète en Amérique du Sud.

La coopération pour la paix et l'élaboration de mesures communes dans le domaine de la sécurité sont nécessaires pour garantir et entretenir le progrès sur la voie de l'intégration politique, économique et sociale des pays d'Amérique du Sud et pour favoriser encore le développement et le bien-être des peuples.

La concertation continue, bilatérale ou multilatérale, a été fondamentale pour créer, sur des bases solides, un climat croissant de transparence et de confiance qui préserve et assure la paix et l'amitié entre nos peuples. Cela est apparu très clairement au

moment où nos institutions démocratiques ont été mises à l'épreuve à la suite des crises économiques qui ont affligé nombre de pays de notre région.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes en général, et celle de l'Amérique du Sud en particulier, ont persévéré dans leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité, comme l'indiquent les nombreuses initiatives bilatérales et sous-régionales de raffermissement de la confiance et de coopération. Certaines de ces expériences sont vraiment sans précédent, comme le travail fait par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la demande des Gouvernements d'Argentine et du Chili, sur une méthodologie commune normalisée pour quantifier les dépenses militaires des deux pays.

Nous notons avec satisfaction que ce programme, connu également sous le nom de méthodologie de normalisation des dépenses militaires, a suscité l'intérêt d'autres pays de notre région et donné lieu à des débats sur la façon de mettre au point des efforts similaires. Sur la base de l'existence et de l'application de méthodologie communes de quantification des dépenses militaires, il est possible d'optimiser les efforts communs en vue de rationaliser et de réduire ces dépenses, ce qui engendrerait plus de confiance et de transparence aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional.

La paix et le développement sont deux notions indissociablement liées. Les présidents des États d'Amérique du Sud, en signant le consensus de Guayaquil sur l'intégration, la sécurité et l'infrastructure au service du développement et en proclamant dans ce cadre l'Amérique du Sud zone de paix et de coopération, ont reconnu, en fait, que les menaces, les sources de préoccupation et les autres défis à la paix et à la sécurité des nations sont divers et multidimensionnels, tant ils ont d'aspects – politiques, économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux, entre autres – qui dépassent amplement l'aspect traditionnellement militaire de ce dossier.

De ce point de vue multidimensionnel, les institutions militaires, en conjonction avec la société civile, ont un rôle important à jouer dans la construction d'un continent de paix, uni et solidaire, participant activement au système international.

L'Amérique du Sud est une région où la coexistence pacifique est depuis longtemps la norme.

Le dialogue a toujours été privilégié, comme la recherche de solutions pacifiques aux conflits.

Les États d'Amérique du Sud ont assumé et tiennent fermement depuis des années l'engagement de proscrire radicalement de la région les armes de destruction massive. Il en est allé de même, plus récemment, pour l'interdiction des mines antipersonnel, que l'on s'est engagé à éliminer totalement dans les plus brefs délais, comme pour l'application des recommandations du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En conséquence, le Gouvernement du Chili a appuyé vigoureusement et résolument ces positions, qui intéressent autant le désarmement que le domaine humanitaire. De même, il est à l'origine, depuis plus de 10 ans, de nombreuses initiatives visant à renforcer la confiance et la transparence aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral. C'est donc avec grande satisfaction qu'il a signé le consensus de Guayaquil sur l'intégration, la sécurité et l'infrastructure au service du développement ainsi que la Déclaration concernant la création d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud.

Reconnaissant que les circonstances et les situations peuvent être différentes dans d'autres régions du monde en matière de paix et de coopération pour le développement, nous formons le voeu que notre initiative sera un apport complémentaire et constructif pour l'ensemble de la communauté internationale, constamment à la recherche de formules permettant d'instaurer la coexistence pacifique, ainsi que d'améliorer le développement et le bien-être de ses peuples.

Mme Rivero (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous n'avons peut-être pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit avant nous, mais il nous semble que dans la dynamique des processus qui se déroulent dans chaque région du monde, la vision qu'ont de ces processus les pays qui en font partie revêt beaucoup d'importance. C'est la raison pour laquelle l'Uruguay souhaite exprimer officiellement son appui à la Déclaration concernant la création d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud, signée à l'occasion de la deuxième réunion des Présidents des pays d'Amérique du Sud tenue en juillet dernier dans la ville de Guayaquil.

Pour l'Uruguay, cette déclaration d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud n'est pas une fin en soi; elle renferme un engagement de plus vaste portée, comme celui initialement exprimé en 2000 par le Communiqué de Brasilia. Il est évident que le développement et l'établissement de mesures de confiance, le plein respect des instruments internationaux en matière de désarmement nucléaire et classique et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force vont naturellement dans le sens de l'instauration d'une zone de paix dépassant les frontières de chaque pays. Mais il doit être tout aussi évident qu'une zone de paix ne saurait être une fin en soi, mais plutôt le début de quelque chose de plus ambitieux.

La contiguïté géographique de nos pays, qui jadis a alimenté les conflits, s'est transformée en un facteur d'union et de coopération. Notre région se distingue en effet sur le plan international pour avoir définitivement dépassé les différends territoriaux de manière pacifique et négociée, ce qui montre notre esprit de compromis et notre respect du droit international. Cet esprit illustre une volonté concrète de renforcer la sécurité dans la région mais, plus encore, permet d'engager des processus de coopération dont beaucoup sont mis en oeuvre actuellement.

Les priorités nationales concernant le renforcement de la démocratie, ainsi que le respect et la défense des droits fondamentaux de la personne et de la communauté sont quelques-uns des éléments communs de ce que l'on pourrait appeler le « programme sud-américain ». Ils ne sont pas communs parce qu'il porte le même nom, mais parce qu'ils sont considérés comme indispensables pour atteindre un état de sécurité permettant d'accélérer le processus de développement de nos pays.

Ces actions destinées à consolider la paix, la sécurité, la coopération et le développement, sont les piliers de cet engagement de plus vaste portée dont je parlais au début de mon intervention. Nos pays ont engagé un dialogue sur la sécurité régionale qui prend en compte les aspects humanitaires, sociaux et économiques et que l'Uruguay considère comme le processus naturel qui nous mènera vers une véritable intégration régionale. La déclaration d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud, dont nous attendons aujourd'hui la reconnaissance de la communauté internationale, constitue un pas dans cette direction.

Pour l'Uruguay, la paix n'est pas simplement une absence de conflits. C'est une situation qui comprend d'autres éléments positifs, comme la sécurité et la liberté, pour former le seul cadre dans lequel nos gouvernements, responsables du bien-être et de la prospérité de leurs peuples, pourront accomplir le mandat qui leur a été confié et que l'on attend d'eux.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur que d'intervenir au nom de la Colombie à cette séance plénière de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale, au titre du point 167 de l'ordre du jour, dont l'inscription a été demandée par la mission permanente du Pérou.

Mon pays, avec les autres pays frères d'Amérique du Sud, s'est porté coauteur du projet de résolution A/57/L.7, lequel salue la Déclaration de nos Présidents concernant la création d'une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud. Cette déclaration, adoptée à Guayaquil, en Équateur, le 27 juillet dernier, est l'un des résultats du Communiqué de Brasilia du 10 septembre 2000, dans lequel les présidents des pays d'Amérique du Sud, dans un esprit d'entente et d'harmonie, et dans la conscience de nos liens de voisinage et de nos valeurs communes, sont convenus d'étendre et d'approfondir la coopération et la solidarité régionales pour la gestion des dossiers fondamentaux comme la démocratisation, le commerce, l'infrastructure nécessaire à l'intégration, la lutte contre les drogues illicites et les délits connexes ainsi que l'information, le savoir-faire et les technologies.

Dans la Déclaration qui, nous l'espérons, sera accueillie favorablement par l'Assemblée générale, nos pays annoncent leur intention de construire une zone de paix et de coopération en Amérique du Sud sur la base du renforcement des mécanismes de consultation et de coopération en matière de sécurité et de défense. Pour le Gouvernement colombien, déterminé à appliquer une stratégie de sécurité démocratique et de défense face au terrorisme et au problème mondial des drogues illicites qui le financent, la coopération de toute la communauté internationale et de la région sud-américaine est fondamentale.

Notre région doit renforcer sa coopération dans les domaines du renseignement, des opérations policières et de la lutte contre le trafic et le détournement des précurseurs chimiques, le commerce illicite d'armes, de munitions et d'explosifs et le

blanchiment de capitaux, conformément au communiqué de Brasilia, par lequel nos Présidents ont décidé de mettre en place un mécanisme commun de consultations périodiques entre les organismes chargés de la lutte contre le trafic des stupéfiants et les infractions connexes.

Il est indispensable d'entreprendre un immense effort au niveau régional pour vaincre le trafic de stupéfiants car, comme l'a dit récemment le Président Uribe, de la Colombie, devant l'Assemblée générale, « Nous n'avons pu saisir que 20 % de toutes les drogues qui sont expédiées depuis notre pays ». Nous devons pleinement reconnaître la responsabilité partagée des pays producteurs, consommateurs et de transit. Nos présidents ont, il y a quelques années, jugé ce principe fondamental pour les relations et la coopération entre les États.

La Colombie se réjouit du règlement définitif des différends territoriaux qui opposaient les pays de notre région, ce qui nous a permis de faire de la Déclaration sur l'Amérique du Sud une zone de paix et de coopération. Il n'en demeure pas moins que de graves menaces continuent de peser sur notre stabilité démocratique et sur l'intégrité des structures politiques, économiques et sociales de nos pays, notamment le terrorisme, la corruption et la pauvreté extrême. C'est pourquoi, à l'instar des autres pays de la région, nous pensons qu'il convient de renforcer la démocratie en Amérique latine par la promotion et la défense permanente de l'état de droit et des droits de l'homme.

La stratégie de défense et de sécurité démocratique adoptée par la Colombie pour lutter contre la violence dans le pays vise à consolider la primauté du droit et à garantir les droits de l'homme de tous les Colombiens : ceux de nos paysans, pour qu'ils n'aient pas à quitter leurs terres, de nos entrepreneurs,

pour éviter tout enlèvement, de nos journalistes, pour éviter toute intimidation, de nos syndicalistes, pour leur permettre de travailler librement, et des défenseurs des droits de l'homme, pour qu'ils ne subissent pas d'intimidation.

La sécurité démocratique, comme l'a dit le Président Uribe, vise à protéger tous les citoyens d'un État pluraliste ouverte à un débat fraternel et créatif – un État qui peut compter sur la solidarité de ses frères d'Amérique du Sud dans la lutte contre la violence et le terrorisme.

C'est pourquoi nous saluons aujourd'hui cette Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud, que nous interprétons comme un engagement de combattre les menaces qui pèsent sur la sécurité de nos États – un engagement de mener une action coordonnée et de mettre en oeuvre des stratégies communes concertées pour lutter conjointement contre ces graves menaces pour la sécurité de nos pays et la stabilité de notre région.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.7.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.7?

Le projet de résolution A/57/L.7 est adopté (résolution 57/13).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis je considérer également que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 167 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 55.